



RAPPORT FINANCIER 2022



RAPPORT FINANCIER

1 - MOT DU TRESORIER

L'exercice 2022 nous a apporté une grande satisfaction : une quote part de legs d'un montant de 242 116 €. Cette libéralité nous a permis et va nous permettre à nouveau d'abonder la recherche et d'augmenter notre aide aux personnes malades. De plus, compte tenu de notre implantation actuelle, il est prévu l'acquisition d'un local en copropriété, rue Forestier à Cahors.

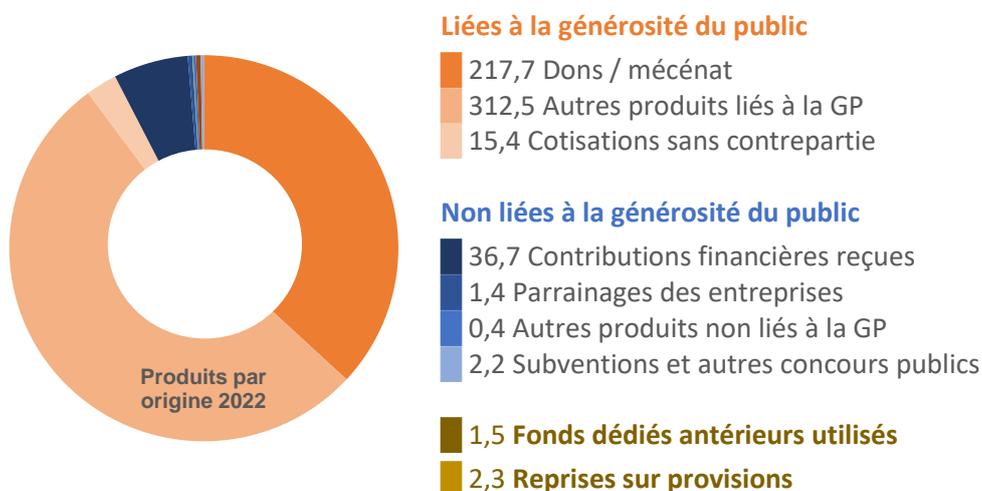
2 – COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers d' €)	2022 TOTAL	2022 dont générosité du public	2021 TOTAL	2021 dont générosité du public
Produits par origine				
1. Produits liés à la générosité du public	545,6	545,6	299,4	299,4
- dont : dons, mécénat	217,7	217,7	184,1	184,1
- dont : autres produits liés à la GP	312,5	312,5	99,3	99,3
2. Produits non liés à la générosité du public	38,5		7,4	
- dont : parrainage des entreprises	1,4		0,6	
- dont : contributions financ. sans contrepartie	36,7		6,8	
3. Subventions et autres concours publics	2,2		1,5	
4. Reprises sur provision et dépréciations	2,3	2,3	0,0	0,0
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1,5	1,5	0,6	0,6
Total	590,1	549,4	308,9	300,0
Charges par destination				
1. Missions sociales	334,9	306,9	173,6	170,0
2. Frais de recherche de fonds	45,4	44,8	43,2	43,2
3. Frais de fonctionnement	61,5	50,3	56,8	54,2
4. Dotations aux provisions et dépréciations	0,1	0,1	1,4	1,4
5. Impôts sur les bénéfices	0,0		0,0	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	36,0	36,0	0,0	0,0
Total	477,9	438,1	275,0	268,8
Excédent	112,2		33,9	



2.1 – Les ressources et leur emploi

Répartition des ressources 2022 (en milliers d'€) :



On confirme l'importance de la générosité du public (dons des donateurs, associations avec conventions, entreprises, mécénat, quote-parts de legs, cotisations) puisqu'elle représente en 2022 : 93,1 % du total des ressources (97,1 % en 2021).

Cette grande prépondérance de financement par la GP est un élément clé du modèle économique. Elle garantit l'indépendance du Comité.

Détail des produits :

Les produits liés à la générosité du public, d'un montant global de 545 597 € sont supérieurs de 246 160 € à ceux de 2021. Principales raisons : augmentation très importante des quotes-parts de legs, hausse des produits des manifestations d'Octobre Rose, des abandons de frais kilométriques et ce malgré une baisse du mécénat et des cotisations (1929 adhérents VS 2006 en 2021).

Stabilité des dons manuels non affectés : 157 791 € (155 139 en 2021) mais hausse notable des dons affectés passant de 18 692 € en 2021 à 52 050 € en 2022.

L'écart est le plus important dans les « autres produits de la GP » avec 312 470 € (à comparer à 99 290 € en 2021). Citons entre autres sur ce poste :

- les reversements de legs (242 116 € à comparer à 61 708 € en 2021).
- les contributions financières des associations co-organisatrices (43 000 € / 24 151 € 2021),
- les produits des manifestations (8180 € / 5158 en 2021),
- le recyclage du verre (4214 €).

A noter également le reversement du Siège des dons en caisse (TPE) liés à l'opération de mars dans les centres Leclerc.

Les ressources non liées à la GP sont en hausse (38 573 € contre 7409 en 2021). On retrouve essentiellement, outre le parrainage (produits « partage »), les contributions financières réparties entre les dons d'associations sans convention, les reversements des dons par TPE d'octobre et la reprise d'une partie du fonds social d'urgence perçu du Siège fin 2021.

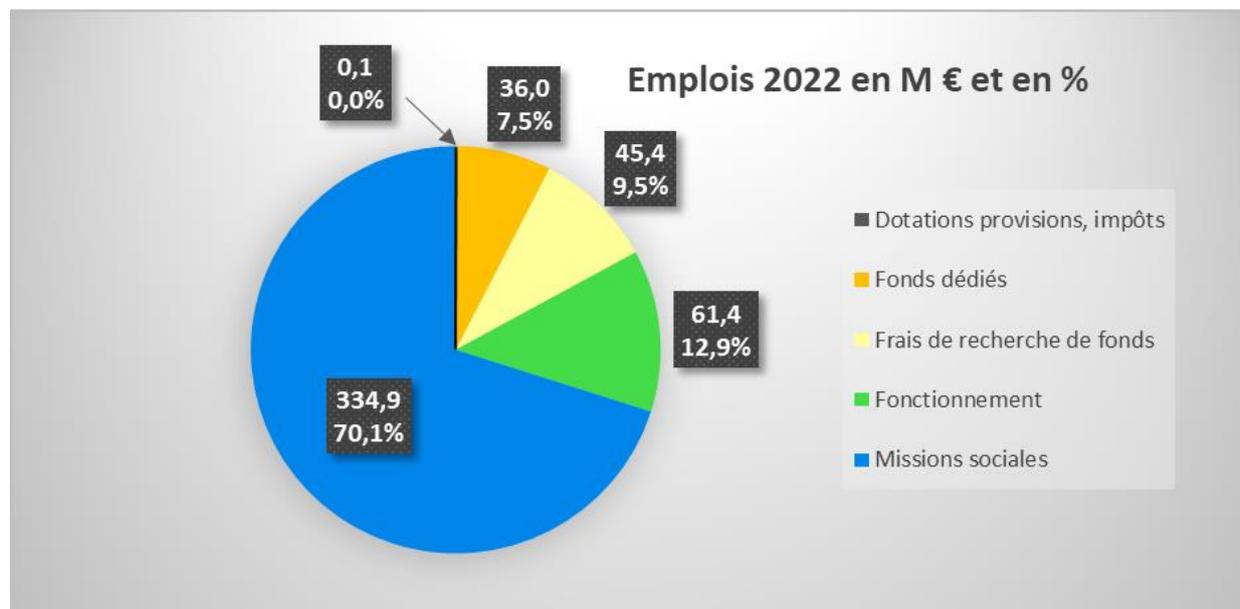
Subventions provenant des mairies : 2183 € / 1474 en 2021.

La reprise de 2 fonds dédiés (1463 €) fait suite au don en 2020 d'une entreprise ayant souhaité l'utilisation en activité physique adaptée et au reliquat de la Gourdonnais 2019 réaffectée à la recherche, en accord avec les organisateurs.

Enfin la reprise sur provisions correspond à un ajustement de l'indemnité de départ à la retraite des salariées (en baisse du fait de la conjoncture).



Répartition des emplois :

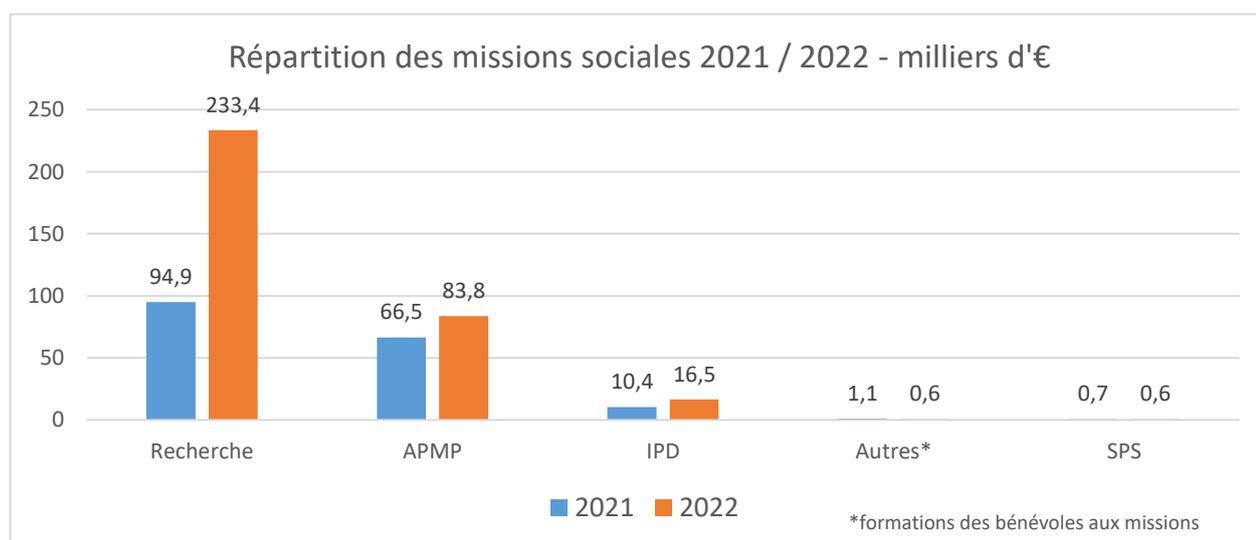


Après une diminution en 2021 de 4,5 %, les frais **de fonctionnement** ont augmenté de 8 % (61 463 € / 56 803 en 2021). Les hausses se retrouvent dans les frais de communication, de formation de base des bénévoles, de déplacements et d'une part de salaire.

Malgré l'augmentation des tarifs postaux les frais de **recherche de fonds** n'ont pas subi une trop grande variation, passant de 43 183 à 45 443 €. On y retrouve les frais d'appel à dons et les frais de traitement des dons.

Les **dotations aux provisions** concernent une provision pour les impôts des comptes à terme au moment de leur rachat et du livret institutionnel nouvellement souscrit en 2022.

Répartition des Missions sociales (montant et comparaison avec N-1)



La **mission « recherche »** a profité le plus des ressources complémentaires : au total 233 400 € dépensés (94 868 en 2021).

Toutefois on constate l'augmentation de la missions APMP (actions pour les personnes malades) du fait d'une hausse des soins de support (soutien psychologique et nutrition) et des visites aux malades en Centre hospitalier. Les aides financières sont stables (10 396 €) : total APMP = 83 842 € (66 555 € en 2021).



De même on note une augmentation en IPD (information prévention dépistage) avec plus d'interventions en milieu scolaire (déplacements en hausse) et d'actions de dépistage à l'égard du grand public (colon/ sein essentiellement) : 16 499 € dépensés (10 424 € en 2021).

Les missions SPS (société et politiques de santé) et formation des bénévoles aux missions sont stables.

Ratio missions sociales/total des emplois

(Calculé hors dotations aux provisions et dépréciations, impôts sur les bénéficiaires et reports en fonds dédiés de l'exercice).

Ce ratio que l'on nomme parfois « de la vertu associative » est important puisqu'il s'agit de montrer comment nous avons utilisé les fonds provenant uniquement de la générosité du public. Il signe donc la bonne gestion de l'association.

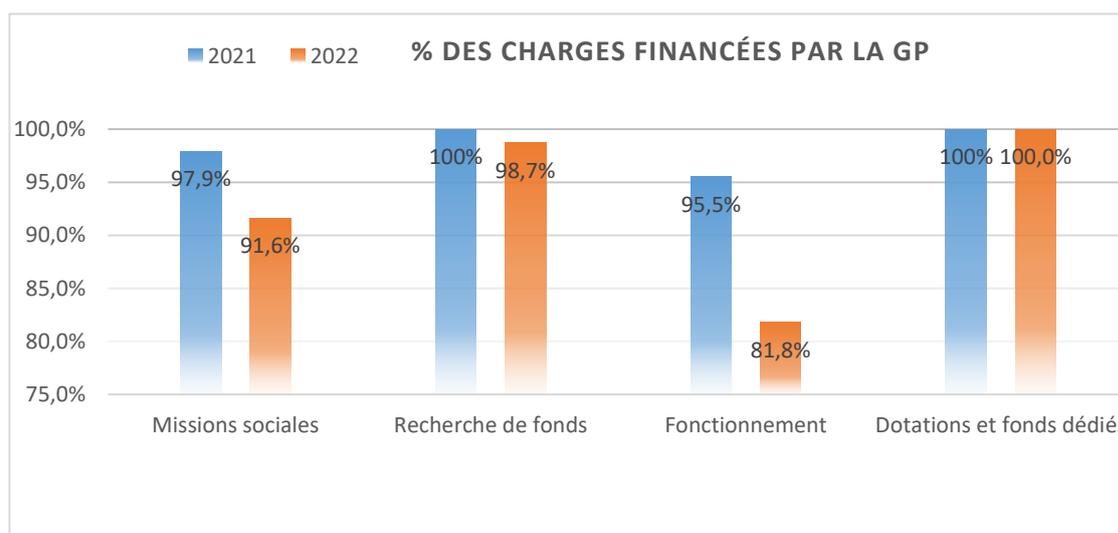
De **63,4 % en 2021** (après prise en compte d'une meilleure répartition de diverses charges), le ratio passe à **75,8 % en 2022**.

La répartition des charges de personnel est la suivante (synthèse correspondant aux 2 salariées) :

Rubriques (salaires et charges)	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les personnes malades	14,3%	13,7%
Actions d'information, prévention, dépistage	6,8%	4,0%
Actions de formation	0,1%	0,3%
Actions de recherche	1,0%	0,5%
Actions de société et politique de santé	0,3%	0,2%
Frais d'appel aux dons et legs	11,4%	13,1%
Frais de fonctionnement (dont communication)	66,1%	68,2%
Total	100,0%	100,0%

2.2 – La générosité du public et son utilisation (CER)

Graphique sur le % des charges de l'année financées par la générosité du public de l'année :



La part de la GP ayant financé les différents postes est un peu moins élevée qu'en 2021. On retrouve par exemple un montant repris d'un fonds social d'urgence perçu du Siège (9779 €) qui vient réduire la part de GP affectée aux missions. Les contributions financières (d'associations) sans convention n'étant pas pour nous de la générosité du public, lorsqu'elles sont affectées à une mission, viennent également réduire le % des missions financées par la GP.



En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les subventions des collectivités viennent en déduction ainsi que des contributions d'associations non affectées.

Graphique sur le % de la part des missions sociales financé par la générosité du public :

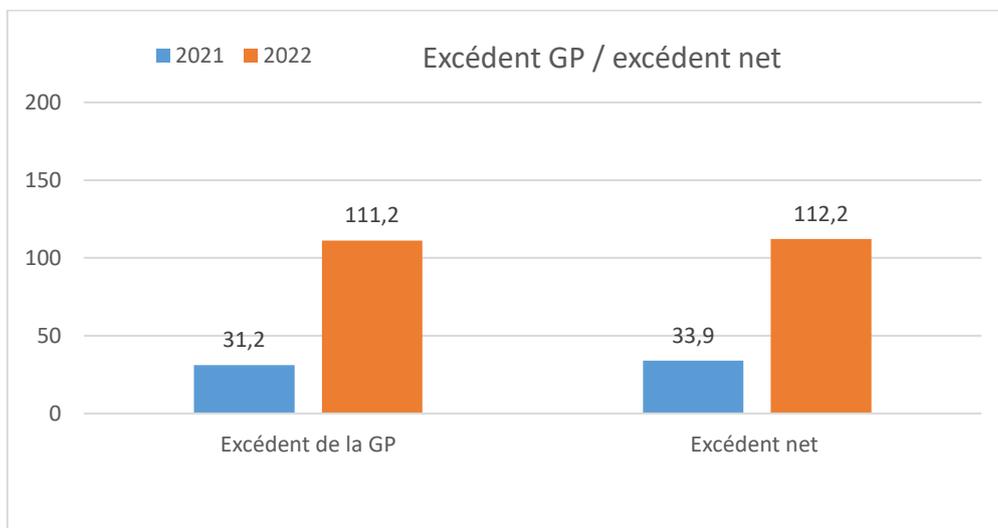


Les produits **non liés** à la GP qui sont affectés à une mission précise, le sont donc le plus, en %, en APMP ce qui se matérialise par le taux de 86,8 %, mais reste élevé.

Autres éléments du CER (compte d'emploi des ressources)

Le montant des ressources de la générosité du public reportées en début d'exercice d'un montant de 178 804 € passe à 290 523 € en fin d'année 2022.

Graphique du résultat de la générosité du public comparé au résultat net (montants en milliers d'€) :



3 – COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT <u>SYNTHETIQUE</u> (M €)	2022	2021
Produits d'exploitation - dont : utilisation des fonds dédiés	588,5 1,4	308,5 0,6
Charges d'exploitation - dont : reports en fonds dédiés	- 477,9 0	-275,0 0
Résultat d'exploitation	110,6	33,5
Produits financiers	1,2	0,4
Charges financières	0	0
Résultat financier	1,2	0,4
Résultat courant avant impôts	111,8	33,9
Produits exceptionnels	0,4	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0,4	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
Excédent ou déficit net	112,2	33,9
Contributions volontaires en nature	54,8	35,0
Charges des contributions volontaires en nature	54,8	35,0

3.1 – Soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le résultat d'exploitation (110 614 €) est celui qui mesure la capacité de l'association à générer des ressources avec son activité principale, sans tenir compte des éléments financiers (résultat 1235 €) et des éléments exceptionnels (400 €). L'addition de ces 3 résultats, déduction faite des impôts (0) donne le résultat net (notre excédent déjà cité de 112 249 €).

3.2 – Contributions volontaires en nature

Il s'agit de la valorisation des heures des bénévoles de l'association (3335) hors temps d'administration, accompagnées d'une prestation bénévole d'un musicien et de plusieurs dons en nature de commerçants.

Le mode de calcul retenu pour les heures est la base d'un SMIC et demi multiplié par le nombre d'heures valorisées. 37 personnes ont donné de leur temps, 13 « administratifs » et 24 « de terrain » (si l'on compte l'ensemble des personnes non salariées cela représente 42 personnes).

En 2021 : 2242 heures avaient été enregistrées.

(Tableau page suivante – montants en milliers d'€)



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE RECUES	54,8	35
Bénévolat	54,4	34,8
Prestations en nature	0,2	0,2
Dons en nature	0,2	0
UTILISATION	54,8	35
Missions sociales	38,5	19,1
Frais de recherche de fonds	13,7	14,6
Frais de fonctionnement et autres charges	2,6	1,3

4 – BILAN

BILAN (M €)	2022			2021
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	21,1	18,5	2,6	0,6
Immobilisations incorporelles	0		0	0
Immobilisations corporelles	20,8	18,5	2,3	0,6
Immobilisations financières	0,3		0,3	0
ACTIF CIRCULANT	376,6		376,6	241,9
<i>dont : créances</i>	12,2		12,2	25,0
<i>dont : valeurs mobilières de placement</i>	0		0	0
<i>dont : disponibilités</i>	360,8		360,8	212,9
<i>dont : charges constatées d'avance</i>	1,3		1,3	2,2
TOTAL ACTIF	397,7	18,5	379,2	242,6
Engagements reçus	0		0	0
PASSIF			NET	NET
Fonds propres			296,4	184,2
Fonds reportés et dédiés			36,0	1,5
Provisions pour risques et charges			11,6	13,8
Emprunts			0	0
Dettes			30,0	28,1
Produits constatés d'avance			5,2	15,0
TOTAL PASSIF			379,2	242,6
Engagements donnés			0	0

Notre **actif immobilisé** est constitué d'une immobilisation financière (une caution) et d'immobilisations corporelles. Il regroupe les biens du siège cadurcien avec des travaux de ces locaux loués effectués en 2007 et 2012, 6 ordinateurs (dont 3 portables), une imprimante laser, un vidéoprojecteur, et du mobilier présent dans les Espaces ligue de Gourdon et du CH de Cahors. En dehors de 2 ordinateurs achetés en 2022, il est pratiquement entièrement amorti.

Au niveau de l'**actif circulant** : les créances sont constituées des dons à recevoir de décembre et de deux refacturations au Siège.

Les placements, en conformité avec la charte des placements du Siège sont :

- livret A et livret institutionnel (253 953 €)
- comptes à terme (50 000 €).

Le reste en disponibilités se retrouve sur 2 comptes courants, et s'y ajoute un montant de 6249 € de chèques à encaisser.

Les fonds propres constituent les réserves ainsi que l'excédent (réserve générale et pour missions).



Au niveau du passif : les fonds propres atteignent 296 443 €. Compte tenu des résultats excédentaires des dernières années les réserves ont sensiblement augmenté pour atteindre à fin 2022 un niveau correct de 10,9 mois. Ainsi la recommandation du Siège de les maintenir entre 6 et 12 mois est respectée. Il s'agit là d'un gage de pérennité pour pouvoir faire face au contexte économique difficile et de plus en plus incertain, et d'assurer sur un horizon à moyen terme la poursuite de nos engagements.

Les reliquats de 2 **fonds dédiés** (2019 et 2020) ont été utilisés, un nouveau fonds a été engagé d'un montant de 36 000 €. Il fait suite à la clôture d'une association et il est affecté à la socio-esthétique au Centre hospitalier de Cahors.

Les **provisions pour risques et charges** fluctuent en fonction de la mise ou non en provision de l'indemnité de départ à la retraite (cf CROD).

Les **dettes** sont constituées des charges sociales de décembre, des dernières charges à payer fin décembre et des factures non parvenues dont 15 256 € de factures marketing du Siège.

Le **produit constaté d'avance** de 5 220 € est un reliquat de quote-part reçue du Siège (fonds social d'aide d'urgence perçu en 2021) et sera utilisé définitivement en 2023 pour les aides financières.

5 – ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Signature le 11 janvier 2023 du compromis de vente devant se concrétiser au cours du 2^{ème} trimestre 2023 après apurement des délais de préemption. Des travaux sont prévus avant le déménagement qui devrait intervenir au début du second semestre 2023.

6 – ÉVALUATION

La majeure partie des engagements financiers de la Ligue concerne la recherche. Pour cette raison, cette dernière fait l'objet d'une évaluation pointue.

L'évaluation des équipes et projets de recherche soutenus par la Ligue se fait dans chaque étape du projet :

- **En amont** : au moment du dépôt des projets sous forme d'appels à projets de la Ligue nationale aussi bien au niveau national que régional, font l'objet d'une expertise rigoureuse par de commissions d'experts indépendants de la Ligue et ayant signé des déclarations de liens d'intérêt. Un Conseil Scientifique national ou régional débattent ensuite de la pertinence des demandes. Les projets retenus sont approuvés par le Conseil d'administration national. Le Comité départemental décide en CA également, du choix et du montant des équipes sélectionnées pour l'année en cours.
- **Pendant** : des rapports d'activité scientifique et budgétaire sont demandés aux porteurs. S'en suit une évaluation par les experts de la Ligue.
- **Après** : un suivi des résultats, issus des travaux financés, est effectué à travers le suivi des publications et communications scientifiques afférentes. Des chercheurs sont également invités à présenter leurs travaux lors des événements de communication grand public organisés par la Ligue à chaque échelon.

7 – ORGANES DE CONTRÔLE

Soucieux de répondre aux attentes légitimes des donateurs en matière de rigueur de gestion et de transparence des comptes, Le Comité du Lot est soumis à différents contrôles internes et externes.



7.1 – Commissaire aux comptes

Conformément aux obligations légales, les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes associé du cabinet SODECAL Audit de Montauban. Celui-ci a été nommé à l'Assemblée générale du 13 avril 2018, pour une durée de 6 années. Par ailleurs, le Comité départemental peut également faire l'objet d'un contrôle par le Commissaire aux comptes du Siège de la Ligue contre le cancer dans le cadre de ses travaux d'audits sur les comptes combinés.

7.2 – Dons en confiance

La Ligue contre le cancer est labellisée par le « Don en Confiance », association loi 1901 de droit privé, créée en 1989, qui rassemble près de 100 associations et fondations caritatives.

La Commission d'agrément du Comité du Don en Confiance, après une étude approfondie du rapport des contrôleurs, a renouvelé sa labellisation triennale à la Ligue contre le cancer en 2022.



7.3 – Cour des comptes

L'une des missions de la Cour des comptes est le contrôle de l'emploi des ressources issues de la générosité du public. En tant qu'association faisant appel à la générosité du public, la Ligue contre le cancer relève de son contrôle. Le dernier rapport sur la Ligue contre le cancer, publié en 2015, est consultable sur le site www.ccomptes.fr.

7.4 – Comité d'audit interne

Sa mission est d'évaluer, de prévenir et de contrôler les risques financiers et non financiers potentiels auxquels la Fédération (son siège et les Comités départementaux) est susceptible d'être exposée par ses activités.

Vous pouvez accéder aux précédents comptes annuels du Comité départemental du Lot et aux rapports du Commissaire aux comptes sur le site Internet du Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr et sur le site Internet du Comité départemental du Lot www.ligue-cancer.net/cd46.

Les comptes annuels de l'exercice 2022, approuvés par le Conseil d'administration du 4 avril 2023, seront disponibles sur ces mêmes sites peu après l'assemblée générale du 25 avril 2023. Toute demande écrite est à adresser au siège du Comité départemental situé au 28 boulevard Gambetta, 46000 Cahors.





LOT

COMITE DU LOT
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

28 boulevard Gambetta
46000 CAHORS
05 65 35 23 70
cd46@ligue-cancer.net
www.ligue-cancer.net/cd46

